

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 avril 2011 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller

Sont absents : M^{me} Chantal Pelletier, conseillère
M. Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2011-04-047

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2011 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-049

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que les comptes totalisant 131 833,67 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2011 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION N° 2011-04-050

ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 100 876 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes soit l'**Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports que les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité sont utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT SUITE À LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ EN VUE DE L'APPROBATION DU RÈGLEMENT # 304 RELATIF À UN EMPRUNT D'UN MAXIMUM DE 220 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

Le présent certificat est donné suite à la période d'accessibilité au registre en vue de l'approbation, par les personnes habiles à voter, du règlement no 304 décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt maximum de 220 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour la protection contre les incendies :

- Selon l'article 553 de la loi sur les Élections et les Référendums, le nombre de personnes habiles à voter s'établit à 980.
- Le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu s'établit à 109.
- Le nombre de demande faite est : 0
- Comme le nombre de demandes est inférieur à 109, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le registre était accessible le lundi 28 mars 2011 de 9 h à 19 h.

Danielle Albert, directrice générale, secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION N° 2011-04-051
PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec mandate Me Aline Dion, avocate de l'étude Dubé, Dion, avocats, afin de procéder à la perception des comptes en souffrance pour les années 2008, 2009 et 2010 apparaissant à la liste annexée à la résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES

Raymond Malenfant, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet la création d'un programme de crédit de taxes aux entreprises dans le but de stimuler l'activité économique.

RÉSOLUTION N° 2011-04-052
ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA MISE EN PLACE DE LA FONDATION – PROJET – ENTREPÔT POUR ABRASIFS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de retenir la soumission de Les Fondations N. Charron au montant de 50 183,96 \$, toutes taxes incluses puisqu'elle est la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-053

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES MURS ET DES FERMES DE TOIT – PROJET – ENTREPÔT POUR ABRASIFS

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de retenir la soumission de Les Produits PBM Itée au montant 46 082,66 \$, toutes taxes incluses puisqu'elle est conforme. Aucun autre soumissionnaire invité n'avait déposé d'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-054

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LA TÔLE ET DES ACCESSOIRES – PROJET – ENTREPÔT POUR ABRASIFS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de retenir la soumission de Matériaux Témis inc. au montant de 27 434,66 \$, toutes taxes incluses puisqu'elle est la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-055

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE MONTAGE DES COMPOSANTES ET LA FINITION – PROJET – ENTREPÔT POUR ABRASIFS

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de retenir la soumission de Les constructions CB 2004 inc. au montant de 55 823,25 \$, toutes taxes incluses puisqu'elle est la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-056

APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU CONSULTANT POUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA SEIGNEURIE

Considérant la proposition du consultant Jocelyn Guimont relativement à l'étude de rentabilisation de La Seigneurie/Hébergement*camping.

Considérant le cheminement méthodologique proposé, lequel inclut le dépôt commenté du rapport d'évaluation assorti de propositions préliminaires d'intervention pour fins d'orientation de l'étape de planification des actions retenues.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'accepter l'offre du consultant Jocelyn Guilmont pour la somme de 6 440 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RECENSEMENT CANADA – PROCLAMATION DU MAIRE

Considérant que Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies.

Considérant que la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels.

En conséquence, je, André Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la semaine du recensement et prie tous les résidents de remplir et de retourner leur questionnaire en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier d'ici le mardi 10 mai 2011.

André Chouinard, maire

RÉSOLUTION N° 2011-04-057

RECENSEMENT CANADA

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'appuyer le Recensement de 2011 et d'inviter tous les résidents à remplir leur formulaire de recensement en ligne en se rendant à l'adresse www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-058

MISES À PIED SAISONNIÈRES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'entériner la mise à pied de Johanne Raymond, Marco Lord et Éric Bélanger en date du 12 mars 2011. Il est de plus résolu de procéder à la mise à pied d'Alain Briand au moment jugé opportun par le directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-059

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Considérant la mise en place d'un immeuble de 21 logements pour les personnes autonomes et semi-autonomes.

Considérant la pertinence de nommer la rue en bordure de laquelle sera construit ledit immeuble.

Considérant le milieu environnant de ladite rue.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'entériner la nomination suggérée par le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité des retraités de Squatec soit «Montée des Pins».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-060

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter le rapport financier de l'exercice 2010 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata tel que présenté. Les revenus s'élèvent à 4 145 994 \$ alors que les dépenses sont établies à 3 662 278 \$ pour un bénéfice net de 483 716 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2011-04-061

CONDOLÉANCES

Sur la proposition d'André Chouinard, maire, il est résolu d'adresser des condoléances à Francis Pelletier et à toute sa famille suite au décès de monsieur Paul Labrie.

Adoptée à l'unanimité.

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 14 MARS 2011

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 14 mars 2011. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

- Les membres de la Corporation préparent l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 14 avril à la salle du conseil à compter de 19 h 30.

COMITÉ – RENOUELEMENT DE LA MACHINERIE – TRAVAUX PUBLICS

- Les 2 élus nommés à ce comité sont allés voir les camionnettes. Le sujet sera abordé lors du prochain comité de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 40.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière